



Allée des créateurs 2011 - Appel de dossiers

ADMISSIBILITÉ

Tout artiste ou artisan est invité à présenter un dossier. Toutefois, 50% des emplacements disponibles seront attribués en priorité aux artistes et artisans qui résident à Val-David, conditionnellement à ce qu'ils remplissent tous les critères de sélection requis.

L'artiste doit être le concepteur, le créateur et le producteur des produits qu'il présente en métiers d'art (verre, bois, céramique, textile, cuir et peau, métaux et joaillerie*) ou arts visuels (peinture et dessin). Seules les pièces produites par l'artiste qui les présente seront prises en considération.

Le produit peut répondre à une ou plusieurs fonctions :

- ❖ Utilitaire
- ❖ Décorative
- ❖ D'expression artistique

Aucune pièce usagée (vêtement ou autres) ne peut être exposée prétextant à du recyclage.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- ❖ 20% qualité générale du travail
- ❖ 30% créativité
- ❖ 30% originalité
- ❖ 20% finition

PRODUITS EXCLUS

- ❖ enfilage de bijoux (*voir note spéciale joaillerie)
- ❖ ensemble tout préparé (kits)
- ❖ moulage commercial ou industriel
- ❖ chandelles
- ❖ faux vitraux
- ❖ savon
- ❖ scrapbooking
- ❖ produits alimentaires
- ❖ vêtements usagés

*NOTE SPÉCIALE CONCERNANT LA JOAILLERIE

Exclus du processus de sélection :

- composantes manufacturées et enfilage ou assemblage simple
- objets composés en majorité ou en totalité de pièces de fabrication manufacturée utilisées telles quelles, assemblées simplement sur un support manufacturé, avec un fermoir ou autres mécanismes et éléments également de fabrication industrielle.

Objets acceptables :

- bijoux réalisés par enfilage ou assemblage sur lesquels une intervention sur la matière a été faite (ex : collier de perles de céramiques ou de verre fabriquées par l'artisan). Ils doivent comporter une proportion majoritaire d'intervention sur le matériau par rapport aux pièces manufacturées ou utilisées sans transformation.

Notes sur les éléments manufacturés :

- L'utilisation des apprêts (fermoirs, tiges, papillons, etc.) est tolérée en autant qu'ils constituent une proportion minoritaire de la pièce réalisée par l'artisan.
- L'utilisation de bijoux ou d'éléments décoratifs manufacturés n'est tolérée que pour un montage faisant état d'un travail remarquable de composition originale.
- Les chaînes manufacturées ne sont tolérées que si elles accompagnent un bijou créé par l'artisan.

RÉPARTITION DES 12 EMPLACEMENTS DISPONIBLES

Au total, 12 emplacements sont disponibles. La répartition selon les familles artistiques est la suivante :

4 joaillerie
1 arts visuels
2 bois
3 textiles / cuir et peau
1 céramique
1 verre / métal

Un emplacement pourra se voir accordé à une autre famille si :

- a) aucun dossier n'a été soumis dans cette famille;
- b) le ou les dossiers présentés ne respectent pas les critères de sélection.

À cet effet, le comité de sélection se réserve le droit d'attribuer cet emplacement à une famille où le nombre de dossiers admissibles est très élevé ou en raison de la qualité exceptionnelle d'un dossier présenté.

Priorité aux exposants présents en 2010.

À JOINDRE À LA DEMANDE

- ❖ Curriculum vitae (démarche artistique, expérience, formation et perfectionnement).
- ❖ Brève description des produits, des techniques de conception et de fabrication et des matériaux utilisés.
- ❖ Cinq (5) photos couleurs (gros plans) représentatives d'une récente production (2008-2009) – sur support papier ou fichier JPG sur disque compact.

Aucune photo ou dossier ne sera accepté par courriel.

CONDITIONS DU CONTRAT

- ❖ La durée maximum du contrat est de 10 semaines (25 juin au 28 août – week-end de septembre au 25 septembre 2011).
- ❖ Choix de deux (2) blocs de cinq (5) semaines chacun.
- ❖ L'artiste doit être présent les samedis et dimanches. Après deux absences, le permis sera retiré (pénalité 33\$).
- ❖ Coût : 165 \$ par bloc de 5 semaines (330 \$ pour 2 blocs).
- ❖ Dépôt de 50\$ (remboursable à la fin du contrat).
- ❖ Paiement total requis au plus tard le 10 juin 2011 (chèque ou argent comptant).

DATE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS

Les dossiers doivent nous parvenir au plus tard le 6 mai 2011 à l'adresse suivante :

Municipalité du Village de Val-David
Allée des créateurs
2579 rue de l'Église
Val-David, J0T 2N0

Information : Service Loisirs et culture
819.322.2900 poste 231



FICHE D'INSCRIPTION ALLÉE DES CRÉATEURS 2011

Nom :	_____
Prénom :	_____
Adresse :	_____
Ville :	_____
Téléphone :	_____

Choix : 1 ou 2 blocs de 5 semaines chacun

DATE	COÛT**	COCHEZ VOTRE CHOIX	TOTAL
25 juin au 24 juillet	165\$		
30 juillet au 28 août	165\$		
2-3-4 septembre	33\$		
9-10-11 septembre	33\$		
16-17-18 septembre	33\$		
23-24-25 septembre <i>Journées de la Culture</i>	Gratuit		

+ taxes + 50\$ de dépôt pour l'équipement.

* Note : Seuls les artistes et artisans sélectionnés pour la période du 25 juin au 28 août peuvent se prévaloir d'autres périodes d'exposition.

** Plus taxes applicables et dépôt remboursable de 50\$.